PARC NATIONAUX DE FRANCE Conseil d'Administration Séance du 05 décembre 2006

Délibération n°2006-9

Avis sur la nomination du Directeur

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.331-29, R.331-23, R.331-80 et R.331-81

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

donne un avis favorable à la nomination de :

au poste de Directeur de l'établissement public « Parcs Nationaux de France ».

Le Président du conseil d'administration